

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.240 Vœu relatif au service Vélib'

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse aux vœux suivants :

- vœu déposé par Florence Berthout, Jean-Baptiste de Froment, Julie Boillot et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif aux nombreux dysfonctionnements de Vélib' 2,
- vœu relatif aux compensations prévues en raison du retard de déploiement du réseau Vélib' déposé par Maud Gatel, Eric Azière, Béatrice Lecouturier, Anne Tachène et les élus du groupe UDI-MoDem,
- vœu relatif à la continuité du service public de Vélib', pour le retour en gestion publique directe déposé par Danielle Simonnet ;

Considérant que, depuis son lancement en 2007, le service Vélib' a connu un succès incontestable, avec près de 40 millions de trajets enregistrés annuellement ;

Considérant que Vélib' s'est ainsi imposé comme un service public à part entière et un maillon important de la mobilité à Paris ;

Considérant que le contrat passé en 2007 avec le prestataire en charge du service était d'une durée de 10 ans et ne pouvait pas, pour des raisons juridiques liées au code des marchés publics, être prolongé au-delà de 2017 ;

Considérant que la perspective du renouvellement du contrat Vélib' a fait naître des ambitions majeures d'amélioration : étendre le périmètre à la Métropole du Grand Paris et proposer une part de vélos électriques, fixée à 30 %, afin de permettre à de nouveaux usagers de profiter du service ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris a décidé d'accorder une subvention de 4 millions d'euros par an aux collectivités, hors Paris, désireuses d'offrir le service Vélib' à leurs administrés ;

Considérant que l'extension à la Métropole du Grand Paris du service impliquait de changer de modèle financier, et donc de ne plus lier le contrat Vélib' au contrat du marché de mobilier publicitaire ;

Considérant que la gestion du nouveau Vélib' a été confiée en juillet 2016 au syndicat intercommunal Autolib' Vélib' Métropole afin de pouvoir prendre en compte cette nouvelle dimension métropolitaine ;

Considérant que la procédure d'appels d'offre devant aboutir à la désignation du prestataire en charge du nouveau contrat Vélib' a été menée dans le cadre d'un dialogue compétitif, encadré par une équipe technique rassemblant des représentants des services de la Ville de Paris et de collectivités des Hauts de Seine, du Val de Marne et de la Seine Saint Denis ;

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres composée d'élus parisiens et de collectivités métropolitaines a fait, à l'unanimité, le choix en avril 2017 de désigner pour prestataire du nouveau service, le consortium Smovengo, rassemblant les sociétés Smoove, Mobivia, Moventia et Indigo ;

Considérant que la transition entre ancien et nouveau Vélib' impliquait de changer les vélos, les bornettes et les totems des stations mais également d'innover en prévoyant une alimentation électrique de tension suffisante dans chaque station afin de permettre la recharge des vélos électriques ;

Considérant qu'une période de transition a été planifiée au cours de laquelle les stations de l'ancien Vélib' devaient être, pour moitié, progressivement fermées, sur une période de 3 mois, de début octobre 2017 à fin décembre 2017, afin d'être remplacées par des nouvelles stations, lesquelles, au 1er janvier, devaient ainsi permettre d'ouvrir le nouveau service avec la moitié des stations ;

Considérant toutefois que Smovengo a rapidement rencontré des difficultés techniques qui ont considérablement retardé le déploiement envisagé du nouveau Vélib' ;

Considérant qu'à ce jour, 670 stations, dont 570 à Paris, ont été mises en service alors que le nouveau service devait être pleinement opérationnel au 31 mars, avec 1400 stations dont 1010 à Paris ;

Considérant qu'au retard de déploiement, se sont ajoutés des dysfonctionnements importants du service, notamment liés à un nombre insuffisant de stations raccordées au réseau électrique (277 sur les 670 stations mises en service), rendant aléatoire la possibilité d'utiliser un Vélib' ;

Considérant que les utilisateurs occasionnels ou réguliers ont ainsi à pâtir depuis de longs mois d'un fonctionnement dégradé du service ;

Considérant que les usagers de Vélib' ont également eu à pâtir d'une communication déficiente de la part du prestataire sur les dysfonctionnements du service ;

Considérant que, compte tenu de cette situation très insatisfaisante, la gratuité du service ainsi que la non-facturation des trajets dont la durée excède la demi-heure ont été accordées pour les usagers pour les mois de janvier, février et mars ;

Considérant que ces mesures se justifient tant que la fiabilité du service, à savoir l'assurance de pouvoir prendre et déposer un vélo en station, n'est pas assurée ;

Considérant par ailleurs que le syndicat Autolib' Vélib' Métropole a décidé d'appliquer des pénalités de l'ordre d'un million d'euros par mois au prestataire, conformément aux termes du contrat ;

Considérant que, dans un souci de transparence, des réunions sont organisées mensuellement à l'Hôtel de Ville, en présence de représentants de Smovengo et du syndicat autolib' vélib' métropole, avec les mairies d'arrondissement et les représentants de l'ensemble des groupes politiques du conseil de Paris afin de faire un état des lieux des dysfonctionnements et du déploiement du service ;

Considérant le plan de sortie de crise résultant des échanges entre Smovengo et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant que l'objectif de ce plan est de parvenir à un fonctionnement fiabilisé au cours du mois de juin.

Sur proposition de l'exécutif, le conseil de Paris

Emet le vœu que :

Les représentants de la Ville de Paris au syndicat Autolib' Vélib' Métropole proposent lors du prochain comité syndical que soient prolongées la gratuité et la non-facturation des trajets au-delà d'une demi-heure pour les mois d'avril, mai et, si le service n'est toujours pas satisfaisant, juin ;

Smovengo et le syndicat Autolib' Vélib' Métropole s'assurent de la mise en œuvre efficace et rapide du plan de sortie de crise proposé : reprise des négociations avec les grévistes, arrêt de la mise en service de nouvelles stations sur batterie, accélération de l'électrification des stations sur batterie, retrait des vélos bloqués en station, augmentation des effectifs du Centre de Relation Clients, mise en place d'une équipe dédiée au déblocage des comptes et amélioration de la communication de crise, notamment pour faciliter les modalités de remboursement et pour informer sur l'état des vélos, des stations et du déploiement du service.